

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1999

30 août 2011

SOMMAIRE

African Wood Trading Company (A.W.T.C.)	95951	EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l.	95937
Alaska Holdings S.à r.l.	95944	Eurodistrib	95923
Ana'Elle Sarl	95912	Euro Immo Invest & Conseil S.A.	95940
Anglo Quellaveco S.à r.l.	95925	Europa D8 Park S.à r.l.	95943
Arbitrade Fund SICAV - SIF	95952	Ewald WOLTER S.à r.l.	95914
Atlas European Holdco I S.à.r.l.	95951	Exclusiv-Shop Juttel S.à.r.l.	95928
Au Pays des Merveilles Sarl	95922	Falcon Fund Management (Luxembourg)	95911
AZ Chem Luxembourg Holdings S. à r.l.	95908	Famosa Luxembourg S.C.A.	95943
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	95952	Famosa S.à r.l.	95943
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	95940	Fanad	95914
Connexion Group S.A.	95913	FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée	95910
Dafofin One S.A.	95944	Finghold S.A.	95915
D'Amici S.à.r.l.	95906	Galea Capital S.A.	95921
DH O Beta S.à.r.l.	95946	ITS4U S.à.r.l.	95928
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	95906	Juste au Corps S.à r.l.	95948
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	95908	KELTIC Ltd s.à r.l.	95939
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	95911	Luxys S.A.	95924
Dose S.A.	95912	LV Invests S.A.	95930
Eco Lean Holding S.A.	95912	Mega Brands International	95911
Edifice Holding	95916	Natixis Overseas Fund Management S.A.	95919
Edinem S.A.	95915	Naviservice International Sarl	95940
EFE Luxembourg S.à r.l.	95915	Neobuild S.A.	95932
Effigi S. à r.l.	95915	Rock-IT Cargo Logistics S.à r.l.	95950
Elysion Kappeln S.à r.l.	95912	Shred-it International Holdings S.à r.l. ...	95944
Empedocle S.A.	95919	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l.	95908
EPI Highgate GP 1 S.à.r.l.	95920	Tea Properties S.à.r.l.	95910
EPI Highgate GP 2 S.à.r.l.	95921	Théo HARY S.à r.l.	95924
EPI Highgate GP 3 S.à.r.l.	95921	Venus Properties S.à.r.l.	95920
EPI Oakwood GP 1 S.à r.l.	95924	Versale Investments S.A.	95916
EPI Oakwood GP 2 S.à r.l.	95929	von der Heydt Kersten Invest S.A.	95929
EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l.	95929	World Coffee Group S. à r.l.	95937

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011093555/11.

(110106297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

D'Amici S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 28, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 161.915.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, commerçant, né à Portimao (Portugal) le 4 août 1976, matricule n° 1976 08 04 471, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri,

2. Monsieur Fabio Manuel DAS NEVES MESTRE DA SILVA, employé privé, né à Cercal / Santiago do Cacem (Portugal) le 6 mars 1988, matricule n° 1988 03 06 513, demeurant à L-9046 Ettelbruck, 11, rue Guillaume.

3. Madame Maria Elisabete DOS SANTOS CARVALHEIRO, ouvrière, née à Cantanhede (P) le 15 novembre 1970, matricule no 1970 11 15 867, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 9, rue Prince Henri.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "D'Amici S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Ingeldorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
Monsieur Fabio Manuel DAS NEVES MESTRE DA SILVA, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Madame Maria Elisabete DOS SANTOS CARVALHEIRO, prénommée, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort

à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Pedro Filipe FREITAS MARQUES MIGUEL, prénommé.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Fabio Manuel DAS NEVES MESTRE DA SILVA, prénommé.

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Maria Elisabete DOS SANTOS CARVALHEIRO, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Le siège est établi à L-9160 Ingeldorf, 28, route d'Ettelbruck.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1 200) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Freitas Marques Miguel, Das Neves Mestre Da Silva, Dos Santos Carvalheiro, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2011. Relation: DIE/2011/6208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 5 juillet 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011096364/89.

(110107729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.506.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011093817/16.

(110105852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associées en date du 5 juillet 2011

1. Mesdames Virginie DOHOGNE et Mounira MEZIADI ont démissionné de leur mandat de gérante de catégorie A.

2. Messieurs Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011093556/18.

(110106248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

AZ Chem Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.326.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December, before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AZ CHEM INVESTMENTS PARTNERS L.P., a limited partnership with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America, registered with the United States internal revenue service under number 56-264 10 17 (the Parent), hereby represented by Vanessa Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2010,

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of AZ CHEM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.326 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated, February 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 662 of April 20, 2007 (the Mémorial C), amended for the last time on February 7, 2007 pursuant to a deed of André Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C -No. 1006 of May 30, 2007;

- the Company's capital is set at EUR 988.500 (nine hundred eighty-eight thousand five hundred euro) represented by 39,540 (thirty-nine thousand five hundred and forty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in; -the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AZ Chem Investments Partners LP, une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès sous le numéro 56-264 10 17 (la Société Mère), dûment représentée par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 16 décembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination AZ CHEM Luxembourg Holdings S.à r.l, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.326 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 662 du 20 avril 2007 (le Mémorial C). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1006 du 30 mai 2007;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 988.500 (neuf cent quatre-vingt huit mille cinq cents euros), représenté par 39.540 (trente neuf mille cinq cents quarante) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

- la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ou au siège de la Société Mère si celui-ci est transféré à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57841. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011095976/90.

(110108838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 6 juillet 2011

A l'unanimité, les associés ont décidés de nommer un deuxième gérant en la personne de Monsieur Ismaël Dian, expert-comptable et demeurant au 3A, rue Chanoine Gringoire B-6820 Florenville.

Monsieur Ismaël Dian pourra engager seul la société dans tout ce qui concerne les activités de la société relevant de la profession d'expert-comptable. La société s'engage à faire toutes les formalités légales et applicables suite à cette décision. Suite à cette décision, dans ses activités relevant de la profession d'expert-comptable, la société pourra être engagée isolément soit par le gérant actuel, Monsieur Patrick Sganzerla, soit par le nouveau gérant, Monsieur Ismaël Dian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Patrick Sganzerla

Gérant

Référence de publication: 2011094479/20.

(110106612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.577.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Tea Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094228/22.

(110105868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2011093582/14.

(110106264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.450,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire prise en date du 24 juin 2011 par l'associé unique de la Société que les mandats des gérants Olivier DORIER et Stewart KAM-CHEONG, domiciliés professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ont été renouvelés pour une durée déterminée qui court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Il résulte du même procès-verbal que le mandat du Réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été également renouvelé pour une durée déterminée qui court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011094637/20.

(110106638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011093558/11.

(110106254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.188.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093560/10.

(110106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ana'Elle Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.033.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de résolutions de l'associé unique de la société ANA'ELLE S.à r.l. du 4 juillet 2011, que:

1. Madame Anabela FERNANDES TEIXEIRA, née le 28 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-2629 Cessange, 5, rue Tubis, a été révoquée de son poste de gérante administrative et technique pour le domaine "salon de beauté" avec effet immédiat.

2. Madame Rejane DEWINCK, née le 30 août 1968 à Ay (France), demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 15, rue Aloyse Kayser, a été révoquée de son poste de technique pour le domaine "salon de coiffure" avec effet immédiat

3. Madame Estelle LADINE, coiffeuse, née le 30 mai 1978 à Mont St. Martin (France), demeurant à F-54860 Haucourt Moulaine, 25A, rue de la Meuse, a été nommée au poste de gérante unique pour une durée indéterminée.

4. A partir du 4 juillet 2011 la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094010/21.

(110105978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011093561/11.

(110105973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

ElySION Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.718.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 juin 2009 que M. Marco Ries, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes, pour une période illimitée, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011093562/12.

(110105807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONNEXION GROUP S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, dated May 4th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 522 of July 8th, 1999. The Articles of Association have been amended the last time by notary Martine SCHAEFFER, then residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 21th, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1105 of June 7th, 2006.

The meeting is presided by Mister Jason Zeelie, with residence in Dalheim, who appoints as secretary Mrs Mandy Patrick, with residence in Dudelange.

The meeting elects as scrutineer Mister Pascal Magerman, with residence in Xhoris (B).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the headoffice of the company from L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange to L-5690 Ellange, 2, route de Remich and amendment of Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the headoffice of the company from L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange to L-5690 Ellange, 2, route de Remich, so that Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 3. Paragraph 1.** The Registered Office of the Company is in Ellange."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Remich, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CONNEXION GROUP S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 8 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par devant notaire Martine SCHAEFFER alors de résidence à Remich en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 7 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jason Zeelie, demeurant à Dalheim, qui désigne comme secrétaire Madame Mandy Patrick, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Magerman, demeurant à Xhoris (B).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de l'adresse du siège social de la société de L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange à L-5690 Ellange, 2, route de Remich et modification de l'article 3, paragraphe 1 des statuts.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange à L-5690 Ellange, 2, route de Remich et de modifier par conséquent l'article 3, paragraphe 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Paragraphe 3** . Le siège de la société est établi à Ellange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. ZEELIE, M. PATRICK, P. MAGERMAN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2011. Relation: REM/2011/858. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011096476/85.

(110108781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Fanad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.433.

L'adresse privée du gérant Monsieur Sibrand van Roijen est au 240, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011093587/9.

(110105870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ewald WOLTER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 63, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 19.213.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093565/10.

(110105711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Edinem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011093566/13.

(110105861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2011.

L'Assemblée décide d'appeler la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011093599/18.

(110105514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

EFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.623.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093567/10.

(110105525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Effigi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.313.

Extrait des décisions prises en date du 1^{er} juillet 2011 par l'associé unique

- La démission de Madame Antonella GRAZIANO de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 est acceptée.

- Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 est nommé gérant en son remplacement. Le mandat de Madame Annick LEBLON prend effet au 1^{er} juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Pour Effigi S.à r.l

Référence de publication: 2011093568/15.

(110105858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Edifice Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 161.168.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 juin 2011 que la personne suivante a été révoquée, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société:

- Monsieur Moulay Hafid Elalamy, né le 13 janvier 1961 à Marrakech, Maroc, résidant au 8, rue Mabillon, 75006 Paris, France.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016, à la fonction d'administrateur de catégorie B de la Société:

- Monsieur Ali Bensouda, né le 14 mars 1981 à Rabat, Maroc, résidant au 98, avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Depuis lors, le Conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Christophe Davezac,

- Monsieur Ronald Chamielec.

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Ali Bensouda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011098290/29.

(110112328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

L'an deux mil onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée VERSALE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 65.203,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial C n°683 du 23 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, n°657 du 7 avril 2011,

avec un capital social actuel de EUR 14.875.000,- (quatorze millions huit cent soixante-quinze mille euros), représenté par 595.000 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Hélène SCHORR, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à

laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 595.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 27 avril 2011, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée C.S.P. HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 34.033, (ci après nommée «la société absorbée»), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 959 du 11 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 11 mars 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

C: du rapport écrit daté de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé chez Grant Thornton Lux Audit S.A. désigné par ordonnance de la présidente de la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet,

en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, augmentation de capital d'un montant de EUR 14.962.500 (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros),

pour porter son capital actuel de EUR 14.875.000.-(quatorze millions huit cent soixante-quinze mille euros) à EUR 29.837.500 (vingt-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cents Euros)

par l'émission de 598.500 (cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, augmentées d'une prime de fusion totale de EUR 94.664,74.-(quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-quatre Euros soixante-quatorze Cents).

Les 598.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.(vingt-cinq Euros) par action, émises en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, sont à attribuer aux actionnaires de la société absorbée dans le rapport d'échange de 9 (neuf) actions nouvelles de notre société pour chaque action de la société absorbée, sans aucune soultte, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus, et les actions de la société absorbée seront annulées.

4) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 14.875.000 par annulation des 595.000 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille) actions propres, suite et par effet de l'opération de fusion prémentionnée,

afin de ramener le capital social de son montant de EUR 29.837.500 (vingt-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cents Euros) à EUR 14.962.500 (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros),

5) Modification de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 27 avril 2011, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée C.S.P. HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 34.033, (ci après nommée «la société absorbée»), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet

de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 959 du 11 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 11 mars 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C: le rapport écrit daté de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises Marco CLAUDE, réviseur d'Entreprises Agréé chez Grant Thornton Lux Audit S.A.,

désigné par ordonnance de la présidente de la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevé sur la base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.»

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec l'ordonnance de la 1^{ère} vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dont question ci-avant.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet, en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve,

elle décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 14.962.500 (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros),

pour porter son capital actuel de EUR 14.875.000, (quatorze millions huit cent soixante-quinze mille euros) à EUR 29.837.500 (vingt-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cents Euros),

par l'émission de 598.500 (cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, augmentées d'une prime de fusion totale de EUR 94.664,74 (quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-quatre Euros soixante-quatorze Cents).

et d'attribuer les 598.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action, augmentées de la prime de fusion, aux actionnaires de la société absorbée dans le rapport d'échange de 9 (neuf) actions nouvelles de notre société pour chaque action de la société absorbée, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus,

les nouvelles actions étant à attribuer, conformément au et suivant les dispositions du projet de fusion, aux actionnaires de la société absorbée contre l'apport de l'universalité des actifs et passifs sans exception ni réserve de cette société absorbée plus amplement décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, et l'annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

Quatrième résolution

La Société Absorbée étant propriétaire de 595.000 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille) actions de la Société Absorbante,

et par effet de l'opération de fusion, la Société Absorbante détiendra 595.000 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille) actions propres représentant 49,85% de son propre capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'assemblée décide en conséquence de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 14.875.000 par annulation des 595.000 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille) actions propres, suite et par effet de l'opération de fusion prémentionnée,

afin de ramener le capital social de son montant de EUR 29.837.500 (vingt-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cents Euros) à EUR 14.962.500 (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros).

Cinquième résolution

L'assemblée, suite à ce qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à EUR 14.962.500 (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros), représenté par 598.500 (cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Déclaration - Constatation

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion.

Vu l'approbation de la fusion par la société absorbée, l'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à six mille huit cents Euros (EUR 6.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Van Hunen, P. Van Nugteren, H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2011 LAC/2011/27875. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087483/163.

(110097644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Empedocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011093569/13.

(110105860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

Extrait des Décisions Prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2011

En date du 21 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 17 janvier 2011, de Madame Cécile Tricon Bossard en qualité d'Administrateur,

- de ratifier la cooptation, avec effet au 17 janvier 2011, de Madame Christine Lacoste, Natixis Asset Management, 21 Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Cécile Tricon Bossard, démissionnaire

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-François Baralon, de Monsieur Franck Fournelle et de Madame Christine Lacoste en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Natixis Overseas Fund Management S.A.

Cacéis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011094669/20.

(110107386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

EPI Highgate GP 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.744.

Par résolutions prises en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011093570/15.

(110105918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Venus Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094241/22.

(110105869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

EPI Highgate GP 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 171.225,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.743.

—

Par résolutions prises en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011093571/15.

(110105917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

EPI Highgate GP 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.150,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.742.

—

Par résolutions prises en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011093572/15.

(110105923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Galea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.215.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juillet 2011

1. La démission de Madame Tessa Lang, Monsieur Georges Scheuer et Monsieur David Catala, chacun avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2011.

2. Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), Monsieur John Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), chacun demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 1^{er} juillet 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2016.

3. La société Kohnen & Associés S.à r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 114190, a été nommée en tant que Commissaire de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

4. Le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Galea Capital S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011096094/24.

(110109201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Au Pays des Merveilles Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.009.

STATUTS

L'an deux mil onze.

Le vingt-neuf juin.

Par- devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Claire NICOLAY, assistante d'éducation, demeurant à F-57155 Marly (France), 15, rue Jean Joseph Henrion.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AU PAYS DES MERVEILLES SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Claire NICOLAY, préqualifiée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Claire NICOLAY, assistante d'éducation, demeurant à F-57155 Marly (France), 15, rue Jean Joseph Henrion.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NICOLAY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2011. REM 2011 / 885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096713/59.

(110110013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Eurodistrib, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.766.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Simone MIOT, demeurant à rue 8 mai 1945, F-10160 Les-Noes-Près-Troyes, ici représentée par Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 28 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée EURODISTRIB, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 08 août 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2011 du 26 octobre 1996;

- qu'elle a un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.766;

- qu'en réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la société, elle a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- que par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.ZIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29812. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096070/47.

(110109504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

EPI Oakwood GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.643.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093573/15.

(110105922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 25.252.

I. L'adresse de Dominique Scherpenbergs, administrateur délégué a changé et se trouve à présent au 58, Rue du Tilleul, 4432 Ans, Belgique

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Joseph Perrard, avec adresse au 38, Route d'Arlon, L-7513 Mersch

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

- Dominique Scherpenbergs, avec adresse au 58, Rue du Tilleul, 4432 Ans, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017

2. renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3. non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes INTERAUDIT, avec siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096155/24.

(110108962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Théo HARY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.016.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Théo HARY, conseiller technique, né à Luxembourg, le 3 mai 1939, demeurant à L-8255 Mamer, 24, rue Mont Royal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Théo HARY S.à r.l.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon (Entrée D), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro 68.016, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 26 mars 1999

et que les statuts ont été modifiés conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 du 13 janvier 2002".

2.- Que le capital social s'élève actuellement à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

4.- Que le comparant, en tant qu'associé unique et représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

5.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associé unique.

6.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

7.- Que partant, la liquidation est à considérer comme achevée, et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associée unique L-8255 Mamer, 24, rue Mont Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Théo HARY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2330. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096272/49.

(110109308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Anglo Quellaveco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.100,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.302.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anglo South America Limited, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Mrs Chantal SALES, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 21 June, 2011,
(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Anglo Quellaveco S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.302, which transferred its registered office

from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 28th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1109 of May 25th, 2011.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on May 12th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand fifty US Dollars (USD 50,050.-) by an amount of fifty US Dollars (USD 50.-) to an amount of fifty thousand one hundred US Dollars (USD 50,100.-) and to pay a share premium of nine million eight thousand two hundred and sixty-four US Dollars and eighty-four Cents (USD 9,008,264.84);

2. To issue fifty (50) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To accept subscription for these new shares by Anglo South America Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company;

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand fifty US Dollars (USD 50,050.-) by an amount of fifty US Dollars (USD 50.-) to an amount of fifty thousand one hundred US Dollars (USD 50,100.-) and to pay a share premium of nine million eight thousand two hundred and sixty-four US Dollars and eighty-four Cents (USD 9,008,264.84);

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue fifty (50) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for all the fifty (50) new shares having each a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) in a total amount of fifty US Dollars (USD 50.-) and to make payment for such new shares and the share premium of an amount of nine million eight thousand two hundred and sixty-four US Dollars and eighty-four Cents (USD 9,008,264.84) by a contribution in cash.

The total amount of nine million eight thousand three hundred and fourteen US Dollars and eighty-four Cents (USD 9,008,314.84) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the fifty (50) new shares to itself as Subscriber.

Third resolution

The Meeting resolves, further to the first resolution, to amend article 6.1. of the Articles, in its English version, as follows:

“ **6.1.** The Company’s issued capital is set at fifty thousand one hundred US Dollars (USD 50,100.-) represented by fifty thousand one hundred (50,100) Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand eight hundred and fifty euro (EUR 3,850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Anglo South America Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vièrges Britanniques,

ici représentée par Madame Chantal SALES, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 juin 2011

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Anglo Quellaveco S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.302, qui a transféré son siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg selon acte du notaire instrumentaire du 28 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1109 du 25 mai 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 12 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de cinquante mille cinquante dollars (USD 50.050,-) par un montant de cinquante dollars US (USD 50.-) à un montant de cinquante mille cent dollars US (USD 50.100,-) et paiement d'une prime d'émission de neuf millions huit mille deux cent soixante-quatre dollars US quatre-vingt-quatre cents (USD 9.008.264,84);

2. Émission de cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Anglo South America Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts de la Société;

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille cinquante dollars (USD 50.050,-) par un montant de cinquante dollars US (USD 50.-) à un montant de cinquante mille cent dollars US (USD 50.100,-) et paiement d'une prime d'émission de neuf millions huit mille deux cent soixante-quatre dollars US quatre-vingt-quatre cents (USD 9.008.264,84).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et d'une valeur totale égale à cinquante dollars US (USD 50,-) et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles ensemble avec la prime d'émission d'un montant de neuf millions huit mille deux cent soixante-quatre dollars US quatre-vingt-quatre cents (USD 9.008.264,84) par un apport en espèces.

Le montant total de neuf millions huit mille trois cent quatorze dollars US quatre-vingt-quatre cents (USD 9.008.314,84) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale et d'émettre les cinquante (50) parts sociales nouvelles à lui-même en qualité de Souscripteur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier suite à la première résolution ci-dessus, l'article 6.1. des Statuts, dans sa version française, comme suit:

« 6.1. La Société a un capital émis de cinquante mille cent dollars US (USD 50.100,-) représenté par cinquante mille cent (50.100) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement trois mille huit cent cinquante euros (EUR 3.850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. LAC/2011/28950. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089646/143.

(110100957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

ITS4U S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.861.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale tenue le 31 mars 2011

Résolution

Monsieur Gabriel HERSTOFFER, né le 28 août 1955 à Boulay (France), résidant 11, rue des Coquelicots, F-67230 Rossfeld, a cédé 5 000 (cinq mille) parts sociales qu'il détient de la société à responsabilité limitée Its4u selon les dispositions suivantes:

à Monsieur Philippe CAER, informaticien diplômé, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, sis 2 impasse des lilas, 2 500 (deux mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, d'une part,

et

à Monsieur Loïc MULDER, informaticien diplômé, demeurant à F-57070 Metz, sis 2 rue Amiral Hallez, 2 500 (deux mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, d'autre part.

AFC Benelux Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2011093690/19.

(110105938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Exclusiv-Shop Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 6, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 95.716.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011093581/13.

(110105561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

EPI Oakwood GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.925,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.646.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093574/15.

(110105921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

EPI Oakwood GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 169.325,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.649.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093575/15.

(110105920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Nicolaus Bocklandt, Stefan Klotz et Friedhelm von Zieten ont été élu en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Composition du Conseil d'Administration

Friedhelm VON ZIETEN

(résidant professionnellement à D-80538 München, Widenmayerstrasse 3)

Nicolaus BOCKLANDT

(résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg)

Stefan KLOTZ

(résidant professionnellement à D-80538 München, Widenmayerstrasse 3)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Christian NOWAK.

Référence de publication: 2011096669/24.

(110109701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

LV Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 161.801.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société civile de droit français «HOLDING MAYEREAU», dont le siège social est sis à F-75007 Paris (France), 15, rue de Chanaleilles, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 515 028 488, ayant un capital social de 145.200,00 €,

ici représentée par Madame Stéphanie LAHAYE, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LV INVESTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société a en outre pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un (1) associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le premier jeudi du mois d'avril à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un (31) décembre 2011.

2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en l'année 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la Comparante déclare souscrire le capital comme suit:

La société civile de droit français «HOLDING MAYEREAU», préqualifiée: MILLE 1.000 actions
 TOTAL: MILLE 1.000 actions

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

Evaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La Comparante, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

- Monsieur Laurent GICQUEL, indépendant, né à Rennes (France) le 3 avril 1970, demeurant à F-75007 Paris (France), 6, rue de Solferino;

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

- Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 13 juin 1966, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

La société LATIS S.A. (LUXEMBOURG ADVISORY TRUST AND INTERNATIONAL SERVICES), établie à L-2227 Luxembourg, 29, Avenue Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131666.

4. Le siège social de la société est fixé à: L-2227 Luxembourg, 29, Avenue Porte-Neuve.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 09 juin 2011. Relation: MER/2011/1152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011091924/149.

(110103288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Neobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.588.

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«CDEC -Conseil pour le Développement Economique de la Construction» association sans but lucratif (en abrégé «CDEC»), une association sans but lucratif, dont le siège social est établi à L-3290 Bettembourg, Z.A.E. Krakelshaff,

valablement représentée par Messieurs Christian THIRY, 8, rue des Vignes L-5657 Mondorf-Les-Bains et Roland KUHN, 148, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NEOBUILD S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'engager toute action d'information, d'assistance et de liaison, tant nationale qu'internationale, ayant pour objet de:

- Promouvoir la RDI (Recherche, Développement et Innovation Technologique) et le transfert de technologies au Grand-Duché de Luxembourg et ce pour le secteur de la construction,
- d'informer et de sensibiliser les entreprises du secteur en tant que pôle d'innovation technologique sur tous les aspects relevant de la RDI en matière de construction durable,
- d'assister les entreprises du secteur dans leurs démarches RDI,
- promouvoir le développement d'outils, de plateforme, de supports de tous types, liés à la RDI et au transfert de technologies de l'information et de la communication appliqués au secteur du bâtiment et de l'énergie ainsi pour les innovations pédagogiques, tant au Luxembourg qu'à l'étranger,
- d'assister les entreprises et les établissements dans l'identification de leurs besoins technologiques ainsi que dans la définition, l'organisation, la réalisation et la gestion de leurs projets RDI,
- d'offrir une palette de services de conseils, et d'accompagnement adaptés permettant aux entreprises du secteur de développer leurs projets RDI,
- de communiquer, au sujet des domaines d'activité du groupement, aux entreprises et aux associations professionnelles du secteur de la construction,
- d'organiser les partenariats utiles au développement de la dynamique RDI au sein de la construction, et ce, avec tous les partenaires privés et publics nationaux et internationaux.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

II. Cession d'actions

Art. 6. Tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du projet de cession, le Conseil d'Administration avertira les autres actionnaires du projet de cession et des conditions de vente.

Les actionnaires disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier au Conseil d'Administration leur intention d'acheter, cette notification devant comprendre, sous peine de nullité, le nombre d'actions qu'ils souhaitent

acquérir et soit leur acceptation du prix proposé par le cédant, soit leur intention d'acquérir à un prix à déterminer par une évaluation d'expert.

Passé le délai de quinze (15) jours susvisé, le Conseil d'Administration se réunit pour étudier les réponses à l'offre de cession.

a) Si aucune offre d'achat au prix proposé ou à un prix à déterminer par expertise n'a été déposée, alors le Conseil d'Administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour trouver un ou plusieurs tiers acquéreurs au prix proposé par le cédant. Ce dernier sera alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers choisis par le Conseil d'Administration se soient portés acquéreurs de la totalité des actions offertes.

b) Si un ou plusieurs actionnaires ont manifesté leur intention d'acheter au prix proposé par le cédant, alors le Conseil d'Administration répartit les actions entre les différents acquéreurs au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes respectives. Au cas où un reliquat subsiste et que certains actionnaires n'ont pu se porter acquéreurs de la totalité des actions qu'ils souhaitent acquérir, le même principe de répartition sera appliqué entre ces actionnaires jusqu'à ce que, par itérations successives, la totalité des actions soit vendue ou la totalité des demandes soit satisfaite.

Il est toutefois expressément convenu que, dans le cas où la totalité des actions proposées par le cédant n'a pu ainsi être attribué et dans ce cas seulement, le cédant peut soit retirer la totalité de son offre, soit conserver le reliquat des actions non vendues, soit céder dans les conditions fixées à l'alinéa c) ci-après, ce reliquat aux actionnaires qui auront manifesté leur intention d'acheter à un prix déterminé par expertise. Pour cela, le cédant informe le Conseil d'Administration de ses intentions dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Passé ce délai, le cédant sera réputé avoir d'une part accepté les offres d'achat et d'autre part retiré son offre pour le seul reliquat d'actions non vendues.

c) Si aucun actionnaire n'a manifesté le souhait d'acquérir au prix proposé par le cédant mais qu'un ou plusieurs d'entre eux ont demandé à ce que le prix soit déterminé par expert ou si un reliquat d'actions reste à vendre au titre de la procédure exposée en b) ci-dessus, alors le conseil d'administration devra dans un délai de dix (10) jours ouvrables mandater un réviseur d'entreprises luxembourgeois, choisi d'un commun accord entre les parties, ou à défaut d'accord, par le président du tribunal d'arrondissement.

Dans un délai maximum, d'un mois, l'expert devra évaluer le prix de cession des actions sur base des comptes annuels des trois derniers exercices.

Dès réception de cette évaluation, le Conseil d'Administration informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour maintenir leurs offres de vente et d'achat.

1) Dans le cas où le cédant renonce à son offre, toute nouvelle cession ou projet de cession ultérieurs devront respecter l'ensemble de la procédure du présent article.

2) Si le cédant maintient son offre, les actions seront réparties entre les actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Pour le reliquat, s'il existe, le même principe de répartition sera appliqué jusqu'à ce que, par itérations successives, toutes les actions aient été vendues ou toutes les offres d'achat satisfaites.

3) Si, in fine, un reliquat d'actions subsiste ou si aucun actionnaire n'a maintenu son offre, alors le Conseil d'Administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour faire acquérir par un tiers de son choix, au prix déterminé par l'expert, les actions ainsi proposées par le cédant. Le cédant sera dans ce cas tenu de vendre, à condition toutefois que le tiers choisi par le Conseil d'Administration se porte acquéreur de la totalité des actions.

Dans le cas contraire, le cédant pourra, s'il le souhaite, retirer son offre du reliquat et toute nouvelle cession ou projet de cession seront alors soumis à l'ensemble de la procédure du présent article.

Passé ce délai de vingt (20) jours ou si toutes les actions n'ont pas été vendues au tiers choisi par le Conseil d'Administration, alors le cédant pourra vendre ses actions à tout tiers intéressé de son choix. Les frais et honoraires d'expertise sont à la charge moitié du cédant, moitié des acquéreurs au prorata du nombre d'actions acquises.

Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des actions proposées, les frais et honoraires d'expertise:

- restent à la charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert,
- restent à la charge exclusive du ou des candidats cessionnaires si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après l'évaluation d'expert et qu'ainsi aucune action n'a pu être vendue,
- sont partagés moitié par le cédant, moitié par l'ensemble des candidats cessionnaires si une partie seulement des actions proposées à la vente par le cédant a été acquise, la répartition entre les candidats cessionnaires se faisant au prorata du nombre d'actions pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs et ce, qu'ils les aient réellement acquises ou non.

III. Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un Conseil, composé d'un nombre d'administrateurs impair et au minimum de cinq (5), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, une assemblée générale doit être convoquée pour procéder au remplacement conformément à la procédure ci-dessus indiquée.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les premiers Président et Vice-Président pourront être désignés par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président, sinon l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil n'est pas prépondérante. Le Président et le Vice-Président nommés conformément aux dispositions de l'article huit n'ont pas d'avantage de voix prépondérante en cas de partage.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances:

- par un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant inférieur ou égal à cinq mille euros (EUR 5.000.-);

- Par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000.-) et inférieur ou égal à dix mille euros (EUR 10.000.-) et

- Par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, d'un administrateur de la catégorie B et d'un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant supérieur à dix mille euros (EUR 10.000.-).

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie, la société devra toujours être engagée par la signature obligatoire de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

IV. Assemblée Générale

Art. 15. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

Art. 20. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

VII. Disposition Générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2011.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par «CDEC -Conseil pour le Développement Economique de la Construction» association sans but lucratif (en abrégé «CDEC»), prénommée.

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.
- 2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014:

- Monsieur Christian THIRY, 8, rue des Vignes L-5657 Mondorf-Les-Bains, administrateur de catégorie A,
- Monsieur Jean FEYEREISEN, 19, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg, administrateur de catégorie A,
- Monsieur Pol FABER, 6, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, administrateur de catégorie A,
- Monsieur Roland KUHN, 148, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, administrateur de catégorie B,
- Monsieur Alex VICTOR, 5, rue Felsduerf, L-3318 Bergem, administrateur de catégorie B,
- Monsieur Patrick KOEHNEN, 70, rue Schmiedenacht, L-4993 Sanem, administrateur de catégorie B,
- Monsieur Bruno RENDERS, 35, Scheiffeschgaard, L-5413 Canach, administrateur de catégorie C.

- 4.- Est nommée aux fonctions de commissaire pour une durée d'un an:

Monsieur Marcel SAUBER, réviseur d'entreprises, demeurant au 36, rue des Prés, L-7246 Walferdange.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires de la partie comparante prémentionnée ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. THIRY, R. KUHN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mai 2011. Relation: EAC/2011/6046. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011086812/230.

(110097088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 606.250,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.653.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

2. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093576/15.

(110105919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

World Coffee Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.505,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.593.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of April

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

World Coffee Group Holdings, L.P., a limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number WK-23309;

Being the sole shareholder of, and holding all the one hundred and thirty-eight thousand five hundred and five (138,505) shares in issue in World Coffee Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Me Martine Schaeffer on January 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 733 of March 26, 2008 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 136 593.

Duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, considered the following agenda:

- 1) Approval of the interim financial statements of the Company as at April 15, 2011;
- 2) Decision to dissolve the Company and put it into liquidation;
- 3) Discharge given to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2011 until the date of putting the Company into liquidation;
- 4) Appointment of World Coffee Group Holdings, L.P., as liquidator of the Company, and determination of its power.

After having approved the above, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at April 15, 2011.

Second resolution

It was resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Third resolution

The meeting decides to grant full discharge to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2011 until the date of putting the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator World Coffee Group Holdings, L.P., a limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands.

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

World Coffee Group Holdings, L.P., un "limited partnership" formée et existant en vertu des lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands;

En tant qu'associé unique de, et détenant toutes les cent trente-huit mille cinq cent cinq (138,505) parts sociales de World Coffee Group S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié du Me Martine Schaeffer en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 733 du 26 mars 2008 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 593.

Dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité précitée, a considéré l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 15 avril 2011;
- 2) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
- 4) Désignation de World Coffee Group Holdings, L.P., associé unique, en tant que liquidateur de la Société et octroi de ses pouvoirs.

Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 15 avril 2011.

Deuxième résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour les seuls besoins de la liquidation).

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur: World Coffee Group Holdings, L.P, une société avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20782. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011088656/107.

(110099772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KELTIC Ltd s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.727.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 juin 2011, numéro 2011/1428 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 1^{er} juillet 2011, relation: CAP/2011/2466 de la société à responsabilité limitée "KELTIC Ltd s.à r.l.", avec siège social à L-9530 Wiltz, 39, Grand-Rue, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 143 727, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 152 du 23 janvier 2009, ce qui suit:

- Monsieur Jean DE GEEST, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 30 juin 2011,

- la société dissoute n'a plus d'activités,

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

Bascharage, le 7 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011097385/25.

(110110142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 45.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093578/10.

(110105572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue statutairement à Luxembourg en date du 7 juin 2011

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale a décidé de réélire:

- Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et Président;
- Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France) ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;
- Monsieur Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;
- Monsieur Thomas Meulle, né le 16 Octobre 1974, à Deauville (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;
- Monsieur François Bourbonnais, né le 22 Janvier 1959, à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;
- Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 62, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en qualité de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011098955/29.

(110111712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Naviservice International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 47.756.

Im Jahre zwei tausend elf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Kristiaan Johan VERSCHRAEGHEN, Schiffsmann, wohnhaft in B-2000 Anvers, 42, Ankerrui.
- 2.- Frau Pascale August DE CLEENE, Schiffsfrau, wohnhaft in B-2000 Anvers, 42, Ankerrui.
- 3.- Die Aktiengesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., in Abkürzung INL S.A., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.719.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestrasse, 12, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 17. Juni 2011,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NAVISERVICE INTERNATIONAL S.à r.l. sind, mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.756.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Georges D'HUART, mit dem damaligen Amtssitze in Pétange, am 20. Mai 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 372 vom 1. Oktober 1994, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Georges D'HUART am 18. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 433 vom 10. Juni 1999.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Gesellschafterbeschluss vom 18. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 619 vom 20. April 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile ohne Nennwert.

Dass aufgrund von zwei Anteilabtretungen unter Privatschrift vom 17. Juni 2011, welche Anteilabtretungen von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Kristiaan Johan VERSCHRAEGHEN, vorgeannt, ein hundert fünfundachtzig Anteile	185
2.- Frau Pascale August DE CLEENE, vorgeannt, ein hundertneunzig Anteile	190
3.- Die Aktiengesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., in Abkürzung INL S.A., vorgeannt, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
Total: fünf hundert Anteile	500

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) auf den Betrag von zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400,-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Ahn zu verlegen.
Die genaue Anschrift der Gesellschaft lautet wie folgt: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen eine komplette Neufassung der Statuten in deutscher Sprache welche folgenden Wortlaut haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgeannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "NAVISERVICE INTERNATIONAL S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile ohne Nennwert.

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Kristiaan Johan VERSCHRAEGHEN, Schiffsmann, wohnhaft in B-2000 Anvers, 42, Ankerrui, ein hundert fünfundachtzig Anteile	185
2.- Frau Pascale August DE CLEENE, Schiffsfrau, wohnhaft in B-2000 Anvers, 42, Ankerrui, ein hundert neunzig Anteile	190
3.- Die Aktiengesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., in Abkürzung INL S.A., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.719, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
Total: fünf hundert Anteile	500

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Kristiaan Johan VERSCHRAEGHEN und Frau Pascale August DE CLEENE als technische Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestrasse 12.

Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die jeweils alleinige Unterschrift eines der technischen Geschäftsführer;
- durch die gemeinsamen Unterschriften der administrativen Geschäftsführerin mit einem der technischen Geschäftsführer.

Die Gesellschafter beschliessen die Mandate von Herrn Kristiaan Johan VERSCHRAEGHEN und Frau Pascale August DE CLEENE als technische Geschäftsführer der Gesellschaft NAVISERVICE INTERNATIONAL S.à r.l. zu bestätigen und stellen fest, dass jeder Geschäftsführer die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. KOSTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2011. Relation: ECH/2011/1056. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 4. Juli 2011.

Référence de publication: 2011091958/140.

(110104177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Europa D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093579/10.

(110105814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093583/10.

(110105569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Famosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.433.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093584/11.

(110105570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dafopin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.978.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2011 que:

1. Sont réélus administrateurs, pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Madame Patrizia MONTAGNI Administrateur de catégorie A,
- Monsieur Donato CORTESI, Administrateur de catégorie A,
- Monsieur Piero Carlo ROSSI, Administrateur de catégorie A
- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur de catégorie A, signature avec le Président;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Administrateur de catégorie A, signature avec le Président

2. Est réélue Présidente du Conseil d'Administration pour la même durée, Madame Patrizia MONTAGNI.

3. Est réélu Vice-président du Conseil d'Administration pour la même durée, Monsieur Donato CORTESI.

4. Est réélue Commissaire pour la même durée, la société KPMG Audit S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096779/23.

(110109832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Shred-it International Holdings S.à r.l.).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Shred-it International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 142.061 (the "Company").

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, LP, a limited partnership formed and existing under the laws of the Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4298631, having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle Country, Delaware, here represented by Maxime Nino, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, LP, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-19252, having its registered office at South Church street, KY-309 GT George Town, GrandCayman, Cayman Islands, here represented by Maxime Nino, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co.KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of Germany, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRA 43550, having its registered office at 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, here represented by Maxime Nino, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4210108, having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle Country, Delaware, here represented by Maxime Nino, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(together the "Shareholders").

The said proxies, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

Decision to amend the corporate name of the Company from "Shred-it International Holdings S.à r.l." into "Alaska Holdings S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the Shareholders, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "Shred-it International Holdings S.à r.l." into "Alaska Holdings S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the company is “Alaska Holdings S.à r.l.”.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the mandatory of the appearing persons, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Shred-it International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.061 (la «Société»).

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, LP, a limited partnership constitué et opérant sous le droit du Delaware, immatriculé auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle Country, Delaware, ici représenté par Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, LP, an exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des „Exempted Limited Partnerships” dans les Iles Cayman sous le numéro MC-19252, ayant son siège social à South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co.KG, a Kommanditgesellschaft constitué et opérant sous le droit d'Allemagne, immatriculé auprès du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550, ayant son siège social au 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représenté par Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership constitué et opérant sous le droit du Delaware, immatriculé auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle Country, Delaware ici représenté par Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

(ensemble les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les comparants, agissant en leur qualité susvisée, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de «Shred-it International Holdings S.à r.l.» en «Alaska Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, les Associés, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Unique résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de «Shred-it International Holdings S.à r.l.» en «Alaska Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la société est «Alaska Holdings S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29103. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092955/106.

(110105386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

DH O Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.731.648,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.128.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DH O Alpha Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140557 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the Sole Shareholder of DH O Beta S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 128128 (the "Company"), incorporated on 23rd April 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial"), number 2145 of 4th September 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 January 2011 by a deed of the Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1138 dated 27 May 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class CG Shares and all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class I Shares in issue in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Reclassification of all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class CG Shares and all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class I Shares in issue in the Company into eighty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight (81,731,648) Ordinary Shares each with a nominal value of one Euro (€ 1); consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at eighty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight Euro (€ 81,731,648) represented by eighty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight (81,731,648) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify of all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class CG Shares and all the forty million eight hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-four (40,865,824) Class I Shares in issue in the Company into eighty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight (81,731,648) Ordinary Shares each with a nominal value of one Euro (€ 1).

Consequently the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

DH O Alpha Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 140557 (l'«Associé Unique»), représenté par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec celui-ci), étant l'Associé Unique de DH O Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 128128 (la «Société»), constituée le 23 avril 2007 suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial»), numéro 2145 du 4 septembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 janvier 2011 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1138 en date du 27 mai 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe CG et toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe I, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Reclassification de toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe CG et toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en quatre-vingt-un millions sept cent trente et un mille six cent quarante-huit (81.731.648) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune; modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-un millions sept cent trente-et-un mille six cent quarante-huit euros (€ 81.731.648) représenté par quatre-vingt-un millions sept cent trente-et-un mille six cent quarante-huit (81.731.648) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de reclasser toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe CG et toutes les quarante millions huit cent soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre (40.865.824) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en quatre-vingt-un millions sept cent trente et un mille six cent quarante-huit (81.731.648) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de son augmentation du capital social, sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Après lecture de ce procès-verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8309. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089053/105.

(110100711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Juste au Corps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 174, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 161.730.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Maria Da Conceição CORREIA FUJACO, coiffeuse, né à Covide Terras de Bouro (Portugal), le 7 mars 1973, demeurant à L-2355 Luxembourg, 17, rue du Puits.

2) Monsieur Tiago Filipe PEREIRA CORREIA, technicien en toiture, né à Rio Caldo Terras de Bouro (Portugal), le 27 septembre 1982, demeurant à L-2355 Luxembourg, 17, rue du Puits.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "JUSTE AU CORPS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un atelier de retouche de vêtements, toutes activités de mercerie et broderie ainsi que la vente de vêtements et articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maria Da Conceição CORREIA FUJACO, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Tiago Filipe PEREIRA CORREIA, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 174, rue de Beggen.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Noemia FERREIRA GOMES DA COSTA, retoucheuse, née à Cervaes/Vila Verde (Portugal), le 6 décembre 1976, demeurant à L-1941 Luxembourg, 287, route de Longwy, gérante technique;

Monsieur Tiago Filipe PEREIRA CORREIA, prénommé, gérant administratif.

3. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. D. C. CORREIA FUJACO, T. F. PEREIRA CORREIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011 LAC/2011/29067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089832/123.

(110101123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Rock-IT Cargo Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.576.

Le Bilan du 21 Septembre 2009 au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100552/11.

(110113106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Atlas European Holdco I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.271.

Le gérant Andrew B. Cohen de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

267, West 89th Street
NY 10024 New York
Etats-Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor
NY 10017 New York
Etats-Unis D'Amérique

Le gérant Jeffrey A. Goldberger de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

630, Fifth Avenue
NY 10111 New York
Etats-Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor
NY 10017 New York
Etats-Unis D'Amérique

Luxembourg, le 04/07/2011.

Frederik Kuiper / Jorrit Crompvoets
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011095619/26.

(110107272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

African Wood Trading Company (A.W.T.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (AW.T.C.)» suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 184 du 5 juillet 1989; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 132 du 8 avril 1994, en date du 5 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 604 du 28 novembre 1995, en date du 1^{er} mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 446 du 14 juin 1999, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (AW.T.C. HOLDINGS)», publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001 et en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 534 du 4 avril 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui est resté la minute, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1 294 du 28 juin 2007 et en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (AW.T.C.)», publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1 341 du 3 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JUIL. 2011.
AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.)
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011098933/28.

(110112212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Arbitrage Fund SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.104.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 15 Janvier 2011

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Paolo Droghini, né le 13 Avril 1956 à Pergola(Italie) et résident au 15 Viale Alberto Simonini, 47900 Rimini(Italie), de son poste d'administrateur de la Sicav avec effet au 15 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pascal Dokhan, Gérant de Sociétés, né le 25 Février 1970 à Senlis et résident au 8 Thomas More Street, 51 Sandpiper Court, EAW 1AS, Londres, comme administrateur de la Sicav. La nomination de Monsieur Pascal Dokhan entrera en vigueur le 15 janvier 2011.

Le Conseil d'Administration prend note que, conformément aux statuts de la Sicav, les actionnaires devront ratifier cette nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2011.

Référence de publication: 2011097905/19.

(110110345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et EUROPEAN FRAGRANCES (HOLDINGS) S.à.r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, prenant effet le 30 juin 2011, que les deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de classe D de la société à responsabilité limitée "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 30 juin 2011 par EUROPEAN FRAGRANCES (HOLDINGS) S.à.r.l., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) Ltd. ne détient plus de parts sociales de classe D dans "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l.", et EUROPEAN FRAGRANCES (HOLDINGS) S.à.r.l. détient depuis le 30 juin 2011, 2.500 parts sociales de classe D, dans "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097911/19.

(110110299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.
